

CONSERVATOIRE MUNICIPAL DE LIMONEST

Commune de Limonest | Métropole de Lyon



PROJET D'ÉTABLISSEMENT 2025 – 2028



Commune
des Monts d'Or
Métropole de Lyon



Pôle culturel
de Limonest



MUSIQUE | DANSE | THÉÂTRE

Un jour, on met un instrument de musique dans les mains d'un enfant. Ou on invite un enfant à entrer en chaussettes dans une salle de danse. Un enfant ? Des enfants - chacun avec son histoire, son bagage, son aisance ou sa maladresse, ou les deux. Sa fraîcheur, sa poésie, son âme d'enfant bien à lui ou à elle.

*Et alors (vous pouvez essayer, ça marche à tous les coups) ces enfants se mettent à briller de l'intérieur. Ils s'élèvent en douceur au-dessus du fracas d'un monde qui, malgré leur statut protégé d'enfant, les atteint plus fort qu'on ne le croit et attende à leur innocence. Ils s'élèvent, mais il n'est pas question ici de niveau comme on le mesure trop souvent à toutes les étapes de la vie. On ne parle pas de performance, de réussite, de victoire, de record à battre, mais de l'accession à une autre dimension, subtile, immatérielle mais pas moins miraculeuse :
Celle de la fréquentation des arts, pratiqués artisanalement, jour après jour, à un âge où tout est possible.*

Vies en arts, arts en vie de Loïc Seron
Éditions Octopus

ÉDITORIAL

La musique à Limonest tient une place prépondérante. Née d'une fanfare fin du XIXème, elle a grandi petit à petit. Devenue harmonie, puis école de musique, elle a su se hisser avec compétence, exigence et qualité en Conservatoire Municipal, tout en se renforçant par d'autres activités artistiques telles que la danse et le théâtre.

De nombreuses générations de limonois ont ainsi pu bénéficier d'un enseignement musical de qualité et pour certains ont pu effectuer des échanges musicaux internationaux (Doncaster, UK; Flint, USA; Pizzo, Italie; Séville, Espagne; Bois des Fillons, Quebec).

Le Conservatoire est toujours présent lors des cérémonies officielles et accompagne de nombreuses manifestations communales, festives et patrimoniales.

Compte tenu de son rayonnement, de la qualité de son enseignement, de la diversité de ses projets artistiques et culturels, la municipalité soutient son service de manière indéfectible.

Max Vincent
Maire de Limonest

Arlette Bernard
Adjointe au Maire en charge de la Culture

SOMMAIRE

| | |
|---|-----------|
| 1. INTRODUCTION..... | 9 |
| 1.1. Textes de référence – Dimension pédagogique, artistique et culturelle..... | 9 |
| 1.2. Historique..... | 10 |
| 1.3. Missions artistiques et culturelles..... | 10 |
| 2. SITUATION ACTUELLE | 12 |
| 2.1. Situation géographique et démographique de Limonest..... | 12 |
| 2.2. Agora pôle culturel et Conservatoire..... | 12 |
| 2.3. Activités du Conservatoire..... | 14 |
| 2.4. Organisation pédagogique..... | 15 |
| 2.5. Rayonnement de l'établissement sur son territoire et au-delà..... | 20 |
| 2.6. Budget de fonctionnement..... | 21 |
| 2.7. Fonctionnement administratif et pédagogique..... | 21 |
| 2.8. Instances de décisions et de concertation..... | 23 |
| 2.9. Communication et accueil..... | 24 |
| 2.10. Lien avec les autres services, acteurs éducatifs, culturels et associatifs de la commune..... | 24 |
| 3. PROJET 2025-2028..... | 27 |
| 3.1. Enseignement Artistique..... | 27 |
| 3.2. Parcours pédagogiques..... | 27 |
| 3.3. Éducation Artistique et Culturelle – EAC..... | 27 |
| 3.4. Égalités..... | 27 |
| 3.5. Communication..... | 27 |
| 3.6. Rayonnement..... | 27 |
| 3.7. Environnement..... | 28 |
| 3.8. Locaux..... | 28 |
| 3.9. Équipes du Conservatoire..... | 28 |
| 3.10. Pratique artistique pour tous..... | 28 |
| 3.11. Investissement..... | 28 |
| 3.12. Ouverture..... | 28 |
| 4. CONCLUSION..... | 29 |
| 5. ANNEXES | 30 |
| 5.1. L'équipe du Conservatoire 2024-2025..... | 30 |
| 5.2. Plans de l'Agora pôle culturel..... | 31 |
| 5.3. Politique d'action et de médiation culturelle de la ville de Limonest (septembre 2018)..... | 32 |
| 5.4. Règlement intérieur du Conservatoire..... | 36 |

1. INTRODUCTION

1.1. Textes de référence – Dimension pédagogique, artistique et culturelle

Le projet d'établissement est un document important, qui décline des actions pédagogiques et artistiques ainsi que les actions menées en faveur du développement des pratiques musicales, chorégraphiques et théâtrales.

Il définit l'identité de l'établissement ainsi que les objectifs prioritaires d'évolution. Dans ce but, il prend en compte la réalité sociologique, économique et culturelle du territoire concerné, ainsi que la présence et l'activité des différents acteurs et partenaires potentiels inscrits dans sa sphère de rayonnement.

Le projet d'établissement est élaboré et adopté par délibération de la collectivité responsable.

Ce document est élaboré pour une durée de 3 années. Il a été réalisé de façon croisée et transversale, en collaboration et concertation régulière avec l'équipe pédagogique, les différents services de la Mairie de Limonest, les acteurs et partenaires éducatifs et culturels du territoire.

L'élaboration de ce document a été fait sur la base des textes de référence suivants :

> **Charte des enseignements artistiques**

La charte de l'enseignement artistique est un document cadre qui a été signé en 2001. Il définit le périmètre d'intervention de l'enseignement artistique dans les conservatoires et introduit la notion d'éducation artistique et culturelle, et notamment à l'extérieur de ces équipements.

> **Schéma national d'orientation pédagogique en musique, danse et théâtre**

Le schéma d'orientation pédagogique (2023) énonce les enjeux communs pour l'enseignement de la musique, de la danse et du théâtre. Il décrit précisément les principes et les missions des établissements d'enseignement artistique, les modalités de l'organisation pédagogique pour chacune des étapes de l'apprentissage ainsi que la place de l'évaluation.

> **Schéma métropolitain des enseignements artistiques (Métropole de Lyon)**

Le schéma métropolitain des enseignements artistiques établi un cadre partagé pour la période de 2023-2027 fixant les grandes orientations pour l'enseignement artistique et identifiant les principaux leviers permettant d'améliorer la qualité de l'offre et d'attirer de nouveaux publics : diversification de l'offre, innovation dans les parcours d'enseignement et dans les méthodes...

1.2. Historique

Fondée en 1887, la fanfare de Limonest a marqué les premiers pas de l'histoire musicale de la commune. En 1976, l'École de Musique et Harmonie de Limonest (EMHL) voit le jour, posant les bases d'un enseignement structuré de la musique. En 2009, l'EMHL évolue pour devenir « Association Conservatoire de Limonest ».

Dix ans plus tard, en septembre 2019, la première étape de municipalisation est franchie avec la création de l'École Municipale de Musique. Après une année de cohabitation et de partage des responsabilités entre l'« association Conservatoire de Limonest » et l'École Municipale de Musique, un projet ambitieux et pérenne prend forme.

Ce processus de municipalisation s'étend ensuite au théâtre et aux orchestres, initialement gérés par l'association jusqu'en 2019-2020, qui intègrent la nouvelle structure municipale.

En septembre 2020, l'École Municipale de Musique devient Conservatoire Municipal de Limonest et se dote également d'une spécialité danse, précédemment gérée par l'association Compagnie Azcoaga – École Artistique Danse et Corps.

Ce nouveau service de la commune de Limonest est institué en tant que Service Public Administratif, fonctionnant en régie municipale avec une autonomie financière. En janvier 2022, la municipalité finalise l'intégration de cette activité en rattachant le service et son budget au fonctionnement global de la commune.

Le Conservatoire Municipal de Limonest, né en septembre 2020 sous l'impulsion de M. le Maire, Max Vincent, Mme Bernard, adjointe au Maire en charge de la Culture ainsi que de l'équipe municipale, est un service public d'enseignement artistique et culturel offrant des formations en musique, danse et théâtre, visant à promouvoir une pratique amateur autonome.

Le Conservatoire Municipal de Limonest est ainsi devenu l'un des acteurs incontournables de la politique culturelle et artistique de la commune, contribuant activement à sa valorisation.

1.3. Missions artistiques et culturelles

L'éducation artistique est l'un des premiers vecteurs de la démocratisation culturelle. Ainsi, les objectifs culturels et pédagogiques du Conservatoire s'inspirent de la charte de l'enseignement artistique.

Missions pédagogiques

- Garantir un enseignement d'excellence, correspondant aux normes définies par les schémas nationaux d'orientation pédagogique du ministère de la Culture
- Favoriser dans les meilleures conditions pédagogiques l'éveil à la musique, au théâtre et à la danse, ainsi qu'à l'Éducation Artistique et Culturelle (EAC) fédératrices
- Assurer l'enseignement d'une pratique musicale, chorégraphique et théâtrale vivante aux jeunes, permettant ainsi la formation de futurs amateurs actifs et autonomes, qui plus est spectateurs éclairés et enthousiastes

Missions culturelles et territoriales

- Constituer sur le plan local et régional un pôle d'activité artistique et pédagogique de formation, de diffusion, et de création, tout particulièrement dans le cadre du Schéma Métropolitain des Enseignements Artistiques
- S'inscrire comme pôle ressource en matière de conseil, d'orientation et de documentation dans les trois spécialités : musique, danse, théâtre
- Constituer sur le plan local un noyau dynamique de la vie artistique de la Métropole de Lyon
- Contribuer à la réduction des inégalités sociales d'accès aux pratiques culturelles



Concert de deux Orchestres à l'École | mars 2023



Concert de printemps par les professeurs | mars 2023



Soirée théâtre | avril 2024



Concert Jeune Orchestre Symphonique et deux Orchestres à l'École | novembre 2023

2. SITUATION ACTUELLE

2.1. Situation géographique et démographique de Limonest

La commune de Limonest, dont 70 % de la surface est en espace naturel, se trouve à 12 km au nord-ouest de Lyon et est positionnée sur les hauteurs de l'Ouest des Monts d'Or. Elle fait partie de la Métropole de Lyon en Région Auvergne-Rhône-Alpes.

La commune connaît une évolution démographique importante ainsi qu'un développement fort. Elle compte actuellement 3.948 habitants (donnée BANATIC en 2024), avec 47% de la population active, un taux de chômage de 3.3% et un revenu moyen de 34.510€/an

Limonest offre de nombreux équipements :

- Éducatifs : école publique Antoine Godard, école privée Saint Martin, collège privé aux Lazaristes-La Salle, lycée privé Institut Sandar, Institut supérieur d'ostéopathie de Lyon
- Enfance et jeunesse : crèche publique, bientôt Maison des Familles, Terre de Loisirs (ACM)
- Culturels : l'Agora pôle culturel comprenant le Conservatoire Municipal, la Médiathèque Municipale, le Fab lab, la Micro-Folie, l'auditorium, une salle de danse mutualisée, un théâtre de verdure extérieur et un espace associatif
- Sportifs : parc de sports, terrains de football, circuit bicross, club de tennis et padel
- Loisirs et solidarité : Amitiés Limonoises, couture, club randonnée, pause-café

Limonest a également une vie associative culturelle riche pour la pratique musicale : Harmonie Music'All, Brass Band des Gones, Asso6cordes.

C'est l'une des six communes de l'Ouest lyonnais à accueillir Techlid, une zone d'activité de plus de 4.000 sociétés et de 27.000 emplois, deuxième pôle tertiaire, après celui de La Part-Dieu.

A Limonest est également située la base aérienne 942 Lyon Mont Verdun « Capitaine Jean Robert », intégrée dans le processus de défense aérienne de l'OTAN. Un escadron du CDC (centre de commandement) de la base est jumelé avec la ville de Limonest.

2.2. Agora pôle culturel et Conservatoire

La commune de Limonest a une politique d'action et de médiation culturelle ambitieuse qui a abouti à la création de l'Agora pôle culturel inauguré en juin 2018.

Le Pôle culturel regroupe un Auditorium, une Médiathèque et une Microfolie, le Conservatoire ainsi que diverses salles (festives et ateliers) pour les associations de la ville.

Le Conservatoire Municipal de Limonest se trouve au sein de ce Pôle Culturel qui compte 11 salles équipées, dont 9 pour la musique, 1 grande salle polyvalente pour les pratiques collectives, le théâtre et 1 salle mutualisée pour la danse.

De plus, il bénéficie d'un accès direct à un auditorium mutualisé de 264 places et une scène de plus de 90m². Des évènements ont lieu également dans le théâtre de verdure en plein air.

Le Pôle culturel respecte les normes pour l'accès PMR (Personne à Mobilité Réduite).



Gala de danse | mai 2024



Orchetre d'Harmonie de Limonest | mars 2023



Soirée théâtre | avril 2024



Cours de MAO | mai 2024

2.3. Activités du Conservatoire

En 2024-2025, le Conservatoire dispense plus de 25 disciplines :

MUSIQUE

- Cycle d'Éveil et Découverte Artistique (musique | danse | théâtre) à partir de la moyenne section de maternelle
- Parcours Découverte Instrumentale à partir de 7 ans (CE1)
- Cours de Formation Musicale de 1C1 à 2C2
- Cours individuels de piano, percussion, clarinette, flûte traversière, hautbois, saxophone, trompette, cor, trombone, harpe, guitare, violon, violoncelle et contrebasse
- Pratiques collectives :
 - Chorales : Domin'ut (1er cycle), Atoutchoeur (2ème cycle), Ensemble Vocal de Limonest (adultes) et Why Note (seniors)
 - Orchestres : Orchestre Junior (1er cycle), Jeune Orchestre Symphonique (2ème cycle), Orchestre d'Harmonie de Limonest, Ateliers jazz et jazz manouche
- Classe de Musique Assistée par Ordinateur à partir de 10 ans

DANSE

- À partir de l'âge de 5 ans, avec 6 niveaux différents dont 2 cours adulte

THÉÂTRE

- À partir de l'âge de 7 ans, avec 5 niveaux différents dont 1 cours adulte

Le Conservatoire c'est aussi des dispositifs hebdomadaires d'Éducation Artistique et Culturelle - EAC, en lien avec les acteurs pédagogiques de la commune :

- Intervention en milieu scolaire : école Antoine Godard et école Saint Martin
- 2 classes d'Orchestre à l'École (OAE) pour les CM1 et CM2
- Options Artistiques au collège aux Lazaristes – La Salle : musique et théâtre

Le Conservatoire compte :

- 435 élèves inscrits en musique, danse et théâtre
- Plus de 450 élèves des écoles et collège de Limonest participent à des activités hebdomadaires en temps scolaire

2.4.2. Planning des cours de Formation Musicale 2024-2025

| | | | |
|---------------|--------------------|----------------------|---|
| mercredi | Salle Erik Satie | Salle Michel Legrand | Salle Montserrat Caballé |
| | Catherine DUPERRAY | Lorène REYMOND | Thérèse BILLET |
| | 9h00 à 10h | | DECOUVERTE ARTISTIQUE* CP 9h à 10h |
| | 9h30 à 10h30 | FM 1C2 | EVEIL ARTISTIQUE 2* GSM 10h à 10h45 |
| | 10h30 à 11h30 | FM 1C3 | CHŒUR DOMIN'UT Initiation FM / FM 1C1 / FM 1C2 |
| 11h30 à 12h30 | FM 1C1 | | INITIATION FORMATION MUSICALE DECOUVERTE INSTRUMENTALE |

| | | | | | |
|---------------|--------------------|----------------------|---|--|--|
| samedi | Salle Erik Satie | Salle Michel Legrand | Salle Montserrat Caballé | Salle Maria Callas | |
| | Catherine DUPERRAY | Lorène REYMOND | Thérèse BILLET | Florent CHOLAT | |
| | 8h30 à 9h30 | | DECOUVERTE ARTISTIQUE* CP 9h à 10h | FM 2C2 | |
| | 9h30 à 10h30 | FM 1C2 | ATOUTCHŒUR FM 1C3 / FM 1C4 / FM 2C1 / FM 2C2 | EVEIL ARTISTIQUE 2* GSM 10h à 10h45 | FM 1C4 Groupe élèves qui ne font la chorale mais l'orchestre le mercredi soir |
| | 10h30 à 11h30 | FM 1C3 | CHŒUR DOMIN'UT Initiation FM / FM 1C1 / FM 1C2 | EVEIL ARTISTIQUE 1* MSM 10h45 à 11h30 | FM 1C4 "CHORALE" Groupe élèves qui font la chorale Atouchœur à 9h30 |
| 11h30 à 12h30 | FM 1C1 | | INITIATION FORMATION MUSICALE DECOUVERTE INSTRUMENTALE | FM 2C1 | |

* Creneau ouvert à partir de 6 élèves inscrits

RAPPEL ORGANISATION CURSUS FM - PRATIQUE COLLECTIVE

| | | | | |
|------------------|--|--|--|---|
| CYCLE DÉCOUVERTE | EVEIL ARTISTIQUE 1 musique - danse - théâtre MSM | EVEIL ARTISTIQUE 2 musique - danse - théâtre GSM | DECOUVERTE ARTISTIQUE musique - danse - théâtre CP | INITIATION FM - DECOUV. INSTRUM. CE1 Chœur DOMIN'UT |
| Cycle 1 | FM 1C1 CE2 | FM 1C2 CM1 | FM 1C3 CM2 | FM 1C4 6EME |
| Tronc commun | Chœur DOMIN'UT / Chœur DOMIN'UT ou Orchestre / A TOUT CHŒUR ou ORCHESTRE | | | |
| Cycle 2 | FM 2C1 | FM 2C2 | | |
| Tronc commun | A TOUT CHŒUR ou ORCHESTRE | | | |
| CYCLE AMATEUR | FM PENDANT COURS D'INSTRUMENT | PRATIQUE COLLECTIVE | | |

Planning modifié le 24/6/24

2.4.3. Planning des cours collectifs 2024-2025

| PRATIQUÉ | | LUNDI | MARDI | MERCREDI | JEUDI | VENDREDI | SAM/EDI |
|--|---|--|-------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| CYCLE DÉCOUVERTE ARTISTIQUE | DÉCOUVERTE ARTISTIQUE - CP | | | 9h à 10h | | 9h à 10h | 9h à 10h |
| | EVEIL ARTISTIQUE 2 - GSM* | | | 10h à 10h45 | | 10h à 10h45 | 10h à 10h45 |
| | EVEIL ARTISTIQUE 1 - MSM* | | | 10h45 à 11h30 | | 10h45 à 11h30 | 10h45 à 11h30 |
| MUSIQUE | à partir de CÉ1 | 17h30 à 18h00** | | 16h à 16h30** | | | |
| | DÉCOUVERTE INSTRUMENTALE | Les cours de FM et Chorale sont dispensés en plus. Voir plannings. | | | | | |
| | FORMATION MUSICALE (FM) | Voir document : Planning Formation Musicale 2024-2025 | | | | | |
| | CHORALES | | | 10h30 à 11h30 | | 10h30 à 11h30 | 9h30 à 10h30 |
| | CHORALE 1 : DOMIN'UT | | | | | | |
| | CHORALE 2 : ATOUTCHŒUR | | | | | | |
| | ORCHESTRE 1 : mini JOS | | | 17h00 à 18h00 | | | |
| | ORCHESTRE 2 : JOS - Jeune Orchestre Symphonique | | | 18h00 à 19h30 | | 20h30 à 22h30 | |
| | ORCHESTRE D'HARMONIE DE LIMONEST | | | | | | |
| | ENSEMBLE VOCAL DE LIMONEST (chorale adulte) | | | | 20h à 22h | | |
| ORCHESTRES ATELIERS | | | | | | | |
| WHY NOTE (chorale jeunes retraités et plus) | | | | | | | |
| JAZZ MANOUCHE | 20h15 à 21h15 | | | | | | |
| MUSIQUE ASSISTÉE PAR ORDINATEUR (M/AO) | | | | 15h à 16h30 | | | |
| MUSIQUE ASSISTÉE PAR ORDINATEUR (M/AO) NIVEAU AVANCE | | | | 16h30 à 18h00 | | | |
| | | | | 18h00 à 20h | | | |
| DANSE | DC1A - Danse classe 1A* | | | 9h30 à 10h30 | | | |
| | DC1 - Danse classe initiation* | | | 10h30 à 11h30 | | | |
| | DC2A - Danse classe 2A* | | | 17h00 à 18h00 | | | |
| | DC1B - Danse classe 1B* | | | 18h00 à 19h00 | | | |
| | LYCÉE/ADULTES | | | 19h15 à 21h15 | | | |
| | ADULTES | | | 19h00 à 21h00 | | | |
| THEATRE | PRIMAIRE | | | | 17h30 à 18h30 | | |
| | PRIMAIRE | | | | | 17h30 à 18h30 | |
| | PRIMAIRE/COLLÈGE | | | | | 18h30 à 20h00 | |
| | COLLÈGE | | | | 18h30 à 20h | | |
| | LYCÉE/ADULTE | | | | 20h15 à 22h15 | | |

Planning modifié le 24/6/24

* Cours ouvert à partir de 6 élèves inscrits
 ** Créneau ouvert à partir de 9 élèves inscrits

2.4.4. Grille Tarifaire 2024-2025

| DISCIPLINE | NIVEAU SCOLAIRE | QUOTIENT FAMILIAL CAF | | | | | | | NON LIMONNOIS |
|--|---------------------|--|-------|-------|-------|-------|-------|---------|---------------|
| | | Q1 | Q2 | Q3 | Q4 | Q5 | Q6 | Q7 | |
| DECOUVERTE MUSIQUE - DANSE - THEATRE | MSM | | | | | | | | |
| | GSM | | | | | | | | |
| | CP | | | | | | | | |
| COURSUS MUSIQUE | CE1 | 139 € | 164 € | 189 € | 217 € | 250 € | 288 € | 331 € | 331 € |
| | CE2 A MEME | 161 € | 189 € | 217 € | 250 € | 288 € | 331 € | 381 € | 381 € |
| | A PARTIR DE LA 3EME | 343 € | 403 € | 463 € | 532 € | 612 € | 704 € | 810 € | 810 € |
| | ADULTES | 394 € | 463 € | 532 € | 612 € | 704 € | 810 € | 932 € | 932 € |
| MUSIQUE HORS COURSUS | ADULTES | 441 € | 519 € | 597 € | 687 € | 790 € | 909 € | 1.046 € | 1.046 € |
| | | 441 € | 519 € | 597 € | 687 € | 790 € | 909 € | 1.046 € | 1.046 € |
| | | 188 € | 221 € | 254 € | 292 € | 338 € | 388 € | 444 € | 444 € |
| | | 275 € | 323 € | 371 € | 427 € | 491 € | 565 € | 650 € | 650 € |
| DANSE | | 344 € | 405 € | 486 € | 536 € | 618 € | 709 € | 814 € | 814 € |
| | | 52 € | | | | | | | |
| | | 52 € | | | | | | | |
| | | 103 € | 121 € | 139 € | 160 € | 184 € | 212 € | 244 € | 244 € |
| | | | | | | | | | |
| | | 139 € | 164 € | 189 € | 217 € | 250 € | 288 € | 331 € | 331 € |
| | | | | | | | | | |
| | | 222 € | 281 € | 300 € | 345 € | 397 € | 457 € | 528 € | 528 € |
| | | 207 € | 244 € | 281 € | 323 € | 371 € | 427 € | 491 € | 491 € |
| | THEATRE | | 217 € | 255 € | 293 € | 337 € | 388 € | 446 € | 513 € |
| | | 233 € | 274 € | 315 € | 362 € | 418 € | 478 € | 550 € | 550 € |
| | | | | | | | | | |
| REDUCTIONS | | 5% PAR MEMBRE SUPPLEMENTAIRE D'UN MEME FOYER | | | | | | | |

Le coût définitif sera déterminé par nos services.
 Pour les limonnois, votre Quotient Familial - QF 2023 vous permettra de déterminer la ligne de la grille qui vous concerne. Si vous ne pouvez ou ne souhaitez pas justifier d'un QF pour l'année 2023, le tarif plus cher, Q7, vous sera appliqué.
 Si vous commencez en cours d'année, une proratisation sera calculée sur la base du paiement en 9 fois.
 Votre inscription engage votre responsabilité financière. Les moyens de paiement acceptés sont prélevement bancaire, virement sur le site de la DGFIP et Pass'Culture de Limonest.

2.4.5. Évaluation

MUSIQUE

○ **Pratique instrumentale**

L'évaluation annuelle de l'élève est faite sur la base d'une évaluation continue et d'une évaluation sur une épreuve instrumentale publique avant la fin de l'année scolaire avec la présence d'un jury extérieur

○ **Formation Musicale**

L'évaluation annuelle de l'élève est faite sur la base d'une évaluation continue et d'une évaluation sur des examens en fin d'année scolaire

○ **Pratiques Collectives**

L'évaluation annuelle de l'élève est faite sur la base d'une évaluation continue du temps de répétition et de la qualité des prestations lors des concerts

DANSE ET THÉÂTRE

L'évaluation annuelle de l'élève est faite sur la base d'une évaluation continue, de temps de travail en cours et de la qualité des prestations lors des spectacles

2.4.6. Programmation et évènements

Tout au long de l'année, plus de 50 manifestations publiques sont mises en place pour la valorisation des acquis pédagogiques des élèves dans les trois spécialités avec un fort accent sur deux critères : interdisciplinaire et intergénérationnel.

Ces évènements peuvent avoir lieu au sein de l'Agora pôle culturel (auditorium, salle Michel Legrand, médiathèque, théâtre de verdure, hall de l'Agora) et hors les murs (église de Limonest, d'autres salles et établissements hors la commune de Limonest)

2.4.7. Parc instrumental et partothèque

Plus de 80 instruments sont prêtés gratuitement par la commune aux élèves prenant place dans les dispositifs d'Orchestre à l'École et de découverte instrumentale hors temps scolaire.

En partenariat avec la médiathèque, en 2023-2024, un travail de catalogage de partition a débuté. Un grand nombre de documents reste encore à classer et nous devons également mettre en place des procédures pour le catalogage des nouvelles partitions acquises.

De plus, un projet de prêt d'instruments aux usagers de la Médiathèque en lien avec le Conservatoire est prévu pour l'année 2025.

2.4.8. Stages de pratique artistique pendant les vacances scolaires

Depuis 2023, la commune de Limonest propose des stages pour le développement de la pratique artistique lors des vacances scolaires avec des intervenants extérieurs, pour les 3 spécialités. Ces stages s'adressent à tous les enfants de 6 à 12 ans, élèves dans notre établissement ou pas.

2.5. Rayonnement de l'établissement sur son territoire et au-delà

Évolution des effectifs. Comparatif depuis l'année 2019-2020 à la rentrée actuelle 2024-2025.

| | | 2019-2020 | 2020-2021 | 2021-2022 | 2022-2023 | 2023-2024 | 2024-2025 |
|---|---|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| | Effectifs Conservatoire | 197 | 301 | 365 | 376 | 435 | 435* |
| EFFECTIFS HORAIRES HORS TEMPS SCOLAIRE | Musique | 197 | 191 | 255 | 256 | 312 | 316* |
| | Danse | 0 | 60 | 51 | 48 | 59 | 60* |
| | Théâtre | 0 | 50 | 57 | 63 | 64 | 59* |
| | Proportion Limonois | 27% | 36% | 38% | 38% | 40,5% | 42,7%* |
| | Nombre total communes parmi nos élèves | 18 | 37 | 42 | 45 | 42 | 40* |
| | | | | | | | |
| EFFECTIFS DISPOSITIFS EN TEMPS SCOLAIRE | Orchestre à l'école Antoine Godard | 0 | 0 | 28 | 64 | 64 | 53 |
| | Interventions école Antoine Godard | 0 | 259 | 227 | 187 | 187 | 186 |
| | Total élèves école Antoine Godard | 0 | 259 | 255 | 251 | 251 | 239 |
| | Interventions école Saint Martin – théâtre et musique | 0 | 178 | 196 | 192 | 192 | 172 |
| | Options artistiques collège aux Lazaristes | 0 | 14 | 40 | 54 | 47 | 35 |
| | Options artistiques Institut Sandar | 0 | 0 | 9 | 17 | 10 | 0 |

* Effectifs en novembre 2024

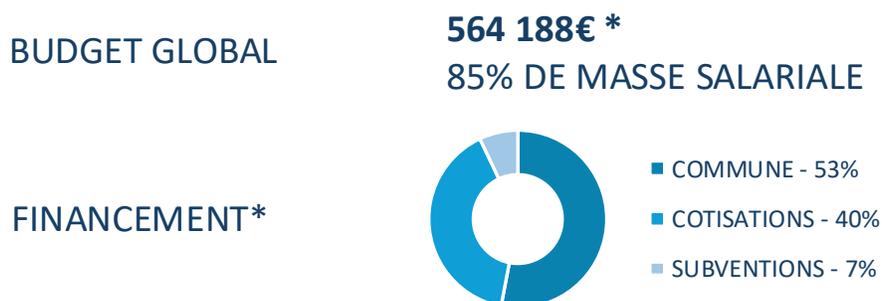
Des actions pédagogiques, artistiques et culturelles sont régulièrement mises en place par les professeurs pour favoriser la rencontre avec un public large.

Le Conservatoire bénéficie du soutien de la Métropole de Lyon avec des aides annuelles pour le fonctionnement et l'investissement.

2.6. Budget de fonctionnement

Le budget au global de fonctionnement et investissement pour le Conservatoire en 2023 a été de 564.188€ avec une participation directe de la commune de 298.664€.

Le Conservatoire bénéficie du soutien financier de la Métropole de Lyon.



* CHIFFRES DE 2023

2.7. Fonctionnement administratif et pédagogique

435 ÉLÈVES**

INSCRITS AU
CONSERVATOIRE



42,7% LIMONNOIS

40 COMMUNES DE LA
MÉTROPOLE
ET AU-DÉLÀ**



450 ENFANTS**

QUI PARTICIPENT À DES
DISPOSITIFS
D'ÉDUCATION
ARTISTIQUE ET
CULTURELLE (EAC)



25 AGENTS

12,3 ETP
(EQUIVALENTS TEMPS PLEIN)
DONT

23 PROFESSEURS



PLUS 50 MANIFESTATIONS PUBLIQUES

** CHIFFRES DE NOVEMBRE 2024

2.7.1. Organigramme

Le directeur du Conservatoire est sous l'autorité directe de M. le Maire, Max Vincent. L'adjointe à la culture est Mme Arlette Bernard.

En novembre 2023, l'équipe compte 25 agents pour 12,3 ETP (équivalent temps plein) répartis comme suit :

- Direction : 1 poste, 1 ETP
- Administration : 1 poste, 0,83 ETP
- Pédagogie : 23 postes, 10,46 ETP

Les ETP pour l'ensemble de l'équipe sont passés de 6,79 ETP avant la municipalisation à 12,33 ETP en 2024-2025. Cela s'explique par :

- Le développement des enseignements artistiques et culturels (EAC) en journée
- L'accroissement de certains cours pour faire face à la forte demande, en particulier à la suite des partenariats mis en place avec les acteurs éducatifs de la commune

De plus, une enveloppe de 300 heures est prévue chaque année pour la valorisation des actions pédagogiques et artistiques, en lien avec les autres services de la commune et les associations limonaises, en dehors du cadre de l'enseignement artistique.

De 25 postes, 6 agents sont titulaires, 15 contractuels en CDD et 4 contractuels en CDI.

Le directeur s'appuie sur une équipe de coordinateurs avec un temps de décharge pour certaines missions :

- Coordinateur musique : 2 heures hebdomadaires
- Coordinateur formation musicale : 1 heure hebdomadaire
- Coordinateur OAE : 1 heure hebdomadaire
- Coordinateur danse : 0,5 heure hebdomadaire
- Coordinateur théâtre : 0,5 heure hebdomadaire



Spectacle élèves Initiation FM | juin 2024



Concerts orchestres et OAE théâtre de verdure | 2ème Marathon - juin 2023

2.8. Instances de décisions et de concertation

2.8.1. Conseil municipal

Toutes les décisions concernant le fonctionnement et les orientations du Conservatoire sont prises par le Conseil municipal sur proposition du Maire de la ville de Limonest

2.8.2. Conseil d'établissement

Le Conseil d'Établissement a un rôle consultatif. C'est un outil de réflexion, de débat, d'échanges sur les propositions de développement, de l'activité, du fonctionnement courant et de la relation aux usagers.

Le Conseil d'Établissement est composé par :

- Le Maire ou son représentant, en qualité de président,
- L'adjoint au Maire en charge de la culture
- Deux membres de la commission culture dont un de l'opposition
- Le directeur du Conservatoire
- Un professeur du Conservatoire désigné par ses pairs ou à défaut volontaire (pour 2 ans)
- Un représentant des élèves de chaque discipline désignée par ses pairs ou à défaut volontaire (pour 2 ans) âgé de 10 à 18 ans
- Un représentant des usagers du Conservatoire
- Un représentant des usagers de l'Orchestre d'Harmonie de Limonest
- Un représentant de l'Association des Parents d'Élèves du Conservatoire – APEC, président ou membre du bureau

Peuvent être associées occasionnellement, après demande de leur part et sur autorisation explicite du Maire, toutes les personnes ayant un intérêt dans le fonctionnement du Conservatoire.

Le Conseil d'Établissement se réunit sur convocation du Maire avec ordre du jour, en séance ordinaire au moins une fois par an.

2.8.3. Conseil pédagogique

Il est constitué :

- Du Directeur
- Des coordinateurs de chaque discipline
- De l'ensemble des professeurs du Conservatoire
- De toute personne invitée par le directeur à titre consultatif

Celui-ci a pour objectif de donner son avis sur les orientations pédagogiques du Conservatoire et leur organisation, de participer à l'élaboration des différents projets pédagogiques et artistiques. Le Conseil pédagogique se réunit au moins 3 fois par an sur convocation du Directeur.

2.9. Communication et accueil

Le Conservatoire dispose de nombreux outils de communication à destination de ses usagers, en collaboration avec le service communication de la commune.

Ces outils incluent :

- Supports papier : Gazette de Limonest, Limonest Actu, agenda trimestriel
- Supports numériques : envois de mails et SMS via le logiciel de gestion iMuse, newsletters régulières, réseaux sociaux (Facebook Agora et Instagram Agora), site internet communal et l'application Panneau Pocket
- Supports visuels : écrans situés dans le hall du Conservatoire et à l'extérieur de l'Agora, ainsi que les panneaux lumineux de la commune

Cette diversité de canaux permet une communication complète et efficace avec l'ensemble des usagers.

2.10. Lien avec les autres services, acteurs éducatifs, culturels et associatifs de la commune

2.10.1. Écoles, collège et lycée de Limonest

- **Depuis septembre 2020 : interventions musicales hebdomadaires en milieu scolaire**
En 2024-2025, ce sont plus de 400 élèves de maternelle et primaire qui participent à ces interventions au Conservatoire en partenariat avec l'école Antoine Godard (musique) et avec l'école Saint Martin (musique et théâtre)
- **Depuis septembre 2020 : Options artistiques pour les élèves du collège aux Lazaristes – La Salle en temps scolaire**
En 2024-2025, deux options artistiques sont proposées (musique et théâtre), encadrées par 4 professeurs pour 35 élèves. Chaque groupe bénéficie de 2 à 3 heures d'activité hebdomadaire
- **Option artistique avec l'Institut Sandar en temps scolaire**
Après trois ans de partenariat en danse et chorale, la direction de l'Institut, a demandé une année de pause pour 2024-2025, en raison d'une participation fluctuante des élèves
- **Depuis septembre 2021 : Orchestre à l'École avec l'école Antoine Godard en temps scolaire**
En 2024-2025, plus de 55 élèves des classes de CM1 et CM2 participent à ce dispositif, encadrés par 7 professeurs du Conservatoire. Les élèves bénéficient de 2 heures d'activité hebdomadaire avec des cours d'instrument en petit groupe et des répétitions d'orchestre en tutti, pour un projet social et artistique d'envergure.
En 2024-2025, pour la première fois, 4 élèves finissant le dispositif OAE se sont inscrits au Conservatoire pour avoir une pratique musicale régulière

2.10.2. Services de la commune

- **Saison culturelle**
2 spectacles des professeurs dans la programmation et parution des évènements phare dans l'agenda de la saison culturelle
- **Médiathèque**
Mini-concerts, impromptus danse et théâtre, séances d'éveil artistique ouvert à tous
- **Crèche**
Séances d'éveil artistique 2 fois par mois
- **Terre de Loisirs (ACM)**
Travail pour la mise en place de projets artistiques à venir
- **Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)**
Lien fort via la chorale Why Note pour les seniors, Pass'sport culture de Limonest pour les jeunes et pour les seniors

2.10.3. Associations Limonoises

- **Association des Parents d'Élèves du Conservatoire - APEC**
L'APEC accompagne le Conservatoire dans ses activités depuis sa municipalisation en 2019. A ce titre elle participe activement, entre autres, à l'organisation des week-end d'intégration, des échanges internationaux (USA, Espagne), des buvettes lors des spectacles, de la location instruments de musique...
- **Brass Band des Gones - BBG**
Ensemble semi-professionnel. La commune met à disposition par convention, des salles pour leurs répétitions hebdomadaires et la préparation de leurs concerts. Le Conservatoire développe des projets artistiques en commun avec le BBG
- **Harmonie Music'All**
Orchestre d'harmonie amateur. Pour Music'All la commune met à disposition l'auditorium pour leurs répétitions hebdomadaires. Depuis 3 ans des projets communs ont été programmés en particulier avec l'Orchestre d'Harmonie du Conservatoire

2.10.4. Autres partenariats

- **Maison Blandine de Limonest**
Accueil des résidents séniors de la Maison Blandine de Limonest dans les locaux du Conservatoire lors de répétitions ou d'évènements particuliers
- **Jazz Day in Monts d'Or**
Programmé lors de la journée mondiale de l'UNESCO dédiée au jazz. Une programmation coorganisée par les structures d'enseignement artistique de Saint Didier, Saint Cyr, Collonges et Limonest et soutenue par les 4 communes
- **Festival Tout Roule**
Festival itinérant à vélo porté par l'école de musique d'Écully et coorganisé par les établissements d'enseignement artistique (EEA) et 4 communes de la Conférence Territoriale des Maires (CTM) Ouest Nord de la Métropole de Lyon



Spectacle interdisciplinaire | mars 2024



Présentation scolaire par les professeurs | décembre 2023



Cours de danse | septembre 2023



OAE – Voeux du Maire | janvier 2024



Spectacle interdisciplinaire | mars 2024



Concert OAE | juin 2024

3. PROJET 2025-2028

3.1. Enseignement Artistique

- Demande de labélisation en Conservatoire à Rayonnement Communal (CRC).
Le label CRC est attribué par le ministère de la Culture pour reconnaître et encadrer les conservatoires de niveau communal, qui offrent une formation artistique de qualité dans au moins 1 spécialité, avec un rayonnement limité à la commune ou à une zone géographique restreinte

3.2. Parcours pédagogiques

- Continuer à mener une réflexion de travail pédagogique pour garder un haut niveau d'enseignement adapté et ouvert à tous
- Élargissement des cours de Formation Musicale jusqu'au 2C3 puis 2C4
- Mise en place d'un parcours de musique de chambre pour les élèves en piano et les élèves adultes qui ne participent à aucune pratique collective
- Élargissement de la danse avec création de classes de danses urbaines comme le Hip-Hop
- Ouverture d'une classe d'éveil pour les 3 ans, et d'une activité bébés/parents en lien avec la Maison des Familles de Limonest
- Mener une réflexion sur l'accompagnement des élèves adultes en pratique instrumentale seule après plusieurs années inscrites au sein de notre établissement
- Réflexion sur la création d'un orchestre à cordes permanent pour accueillir les grands élèves qui ne font pas ou peu de pratique collective
- Réflexion sur l'ouverture de la spécialité cirque en lien avec le Festival Intercommunal Terre de Mystères

3.3. Éducation Artistique et Culturelle – EAC

- Pérennisation des dispositifs EAC déjà en place avec les écoles et collège de Limonest
- Renouvellement du dispositif Orchestre à l'École pour l'année 2026-2027
- Création d'un dispositif EAC en lien avec l'Institut Sandar

3.4. Égalités

- Mise en place d'une charte éthique pour la lutte contre les VHSS (violences et harcèlement sexistes et sexuels)
- Réflexion autour des représentations et stéréotypes de genre dans les pratiques artistiques

3.5. Communication

- Mise en place de moyens pour la captation des grands événements
- Création d'une chaîne YouTube avec les captations faites pour une valorisation permanente des événements

3.6. Rayonnement

- Établir des passerelles avec d'autres établissements du territoire tels que le CRR de Lyon et/ou CRC de Villefranche pour la validation des pratiques collectives entre autres
- Renouvellement de proposition d'une intercommunalité avec la ville de Lissieu (en 2024-2025, 17% d'élèves de notre établissement viennent de cette commune)

3.7. Environnement

- Animer une réflexion sur l'impact environnemental du Conservatoire en lien avec la Métropole de Lyon, avec une démarche liée à la transition écologique (formations, ateliers, outils, partages d'expériences...)

3.8. Locaux

- Améliorer l'accueil des usagers de l'Agora pôle culturel (installation d'une machine à café, distributeur eau, point chaud avec micro-ondes...)

3.9. Équipes du Conservatoire

- Réflexion pour la mise en place d'une prime numérique pour les membres de l'équipe pédagogique
- Accompagnement vers la titularisation et la pérennisation des agents dans leurs postes
- Mise en place d'un conseil pédagogique avec comme membres les coordinateurs de l'équipe pédagogique et toute personne invitée avec des réunions régulières (3 fois par année) pour prise de décisions collégiales
- Réflexion pour le recrutement d'un régisseur pour l'aide aux équipes administratives et pédagogiques en temps partagé avec la saison culturelle

3.10. Pratique artistique pour tous

- Développement et pérennisation des stages pendant les vacances
- Développement des séances de découverte artistique en lien avec la nouvelle Maison des Familles
- Mise en place d'un référent handicap
- Travailler sur des parcours adaptés pour des personnes en situation de handicap pour les trois spécialités

3.11. Investissement

- Plan pluriannuel d'investissement pour le renouvellement et l'entretien approfondi et progressif du parc instrumental

3.12. Ouverture

- Poursuivre avec la Médiathèque le prêt des instruments aux usagers ainsi que la parthèque et la valorisation des documents
- En lien avec la Micro Folie et le Fab lab, développer l'utilisation des ressources numériques pour la culture musicale, chorégraphique et théâtrale
- Conforter les séances d'éveil artistique en Médiathèque et crèche et développer les liens avec les autres services de la commune
- Conforter le rôle de l'APEC pour son soutien à l'organisation des échanges internationaux et ainsi permettre au plus grand nombre d'y participer dans des conditions financières acceptables pour les familles (USA, Espagne, Erasmus+...)

4. CONCLUSION

Le Conservatoire a atteint une certaine maturité après 5 ans d'existence sous la houlette, la disponibilité et compétence de son directeur, avec une augmentation régulière et une stabilisation des effectifs. Il propose aujourd'hui un enseignement diversifié, en partenariat avec les acteurs socio-éducatifs de la commune.

Depuis 3 ans, le Conservatoire a intégré avec succès le dispositif de l'Orchestre à l'École renfonçant ainsi son rôle d'acteur clé dans la formation musicale des jeunes.

Acteur majeur de l'animation culturelle de la commune, il a engagé dans ses missions avec la création de partenariats (maison Blandine, CCAS...) afin de mettre en place des projets intergénérationnelles favorisant l'intercommunalité et la transversalité avec les acteurs culturels du territoire

L'ensemble de l'équipe est mobilisé dans un esprit de concertation interne à travers les réunions de service et en externe avec la mise en place en 2022 d'un conseil d'établissement et en 2025 d'un conseil pédagogique.

De plus, les actions de solidarité et d'accessibilité, le rayonnement hors le territoire communal, confirment la légitimité de la demande de labélisation par le Ministère de la Culture du Conservatoire Municipal de Limonest en Conservatoire à Rayonnement Communal (CRC).

5. ANNEXES

5.1. L'équipe du Conservatoire | 2024-2025



L'EQUIPE DU CONSERVATOIRE année 2024-2025



Marcos Fraga Varela
Direction



Milarie Boutet
Assistante



Aline Azcoaga
Danse



Thérèse Billet
FM, éveil artistique



Jade Bréchélière
Théâtre



Laurine Brenière Li-Cavoli
Harpe



Ezequiel Castro
Piano, accompagnateur



Florent Cholot
Formation Musicale



Lydie D'Agostino
Clarinette



Serge Desautels
Cor



Catherine Duperray
Formation Musicale



Mylène Fouillet
Hautbois



Anthony Gallier
Trompette,
orchestres



Raphaël Gauvrit
Trombone



Léa Grosperin
Piano



Michiko Ishii-Guidato
Piano



Marguerite Leggie
Violon



Anne-Sophie Papadopoulou
Violoncelle



Louis Guilles
Percussion



Alexis Raquet
Saxophone



Lorène Reymond
Chorales



Daniel Romero
Contrebasse - basse



Gabriel Rouet
MAO

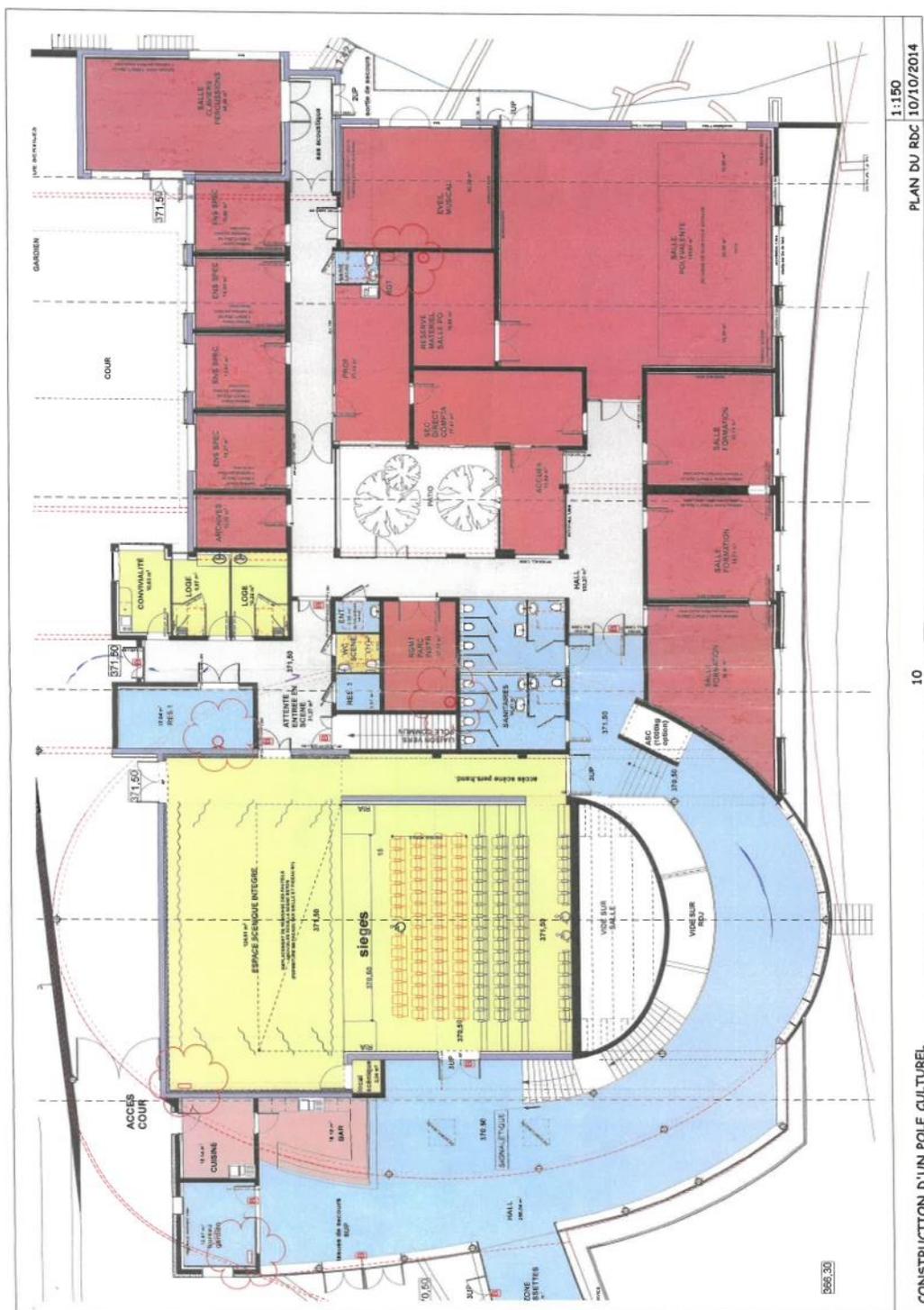


Marie Segulier
Flûte traversière



Felipe Silva Mens
Guitare, Jazz Manouche

5.2. Plans de l'Agora pôle culturel



5.4. Politique d'action et de médiation culturelle de la ville de Limonest (septembre 2018)

Politique d'action et de médiation culturelle de la ville de Limonest

« La culture ne s'hérite pas, elle se conquiert » André Malraux

Avant-propos

Elaborer une politique culturelle est un geste politique et public de reconnaissance de l'importance de la culture dans le développement de la collectivité et dans son identité. La rédaction d'une politique culturelle, et du plan d'action qui en découle, est donc un préalable pour que la collectivité soutienne politiquement et financièrement sa culture et son patrimoine.

Pourquoi développer une politique culturelle ?

Donner du sens et de la cohérence, faciliter la programmation et l'organisation régulière d'événements, construire des partenariats, c'est le sens de notre engagement, car la culture c'est l'affaire de tous et de tous les jours.

La culture c'est d'abord un outil de promotion et d'émancipation sociale, d'équité territoriale. En ce sens elle constitue un véritable service public au même titre que la sécurité ou la santé et permet un épanouissement individuel et collectif.

Définition

La culture englobe les arts, les lettres et les sciences, les modes de vie, les droits fondamentaux, les systèmes de valeurs, les langues, le patrimoine. La culture c'est donc l'ensemble des connaissances, des savoir-faire, des traditions propres à un groupe humain ou à une civilisation.

La culture est un bien essentiel car elle véhicule des *valeurs cognitives* d'apprentissage, de diffusion des savoirs ; des *valeurs émotionnelles* de plaisir, d'évasion et des *valeurs sociales* par la rencontre, le partage, l'accessibilité, mais aussi des *valeurs économiques* par le soutien à la création, à l'emploi (chiffre d'affaires de 3,2% du PIB, 370.000 emplois directs étude de 2013 : étude du Ministère de la culture de 2013).

Éléments de diagnostic à Limonest

| Forces | Faiblesses |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> -Agora : centre culturel de Limonest -volonté politique d'un projet culturel -richesse du tissu associatif -personnel qualifié | <ul style="list-style-type: none"> -publics : comment toucher certaines tranches d'âge? Comment fidéliser le public ? -«comité culturel » réduit à 3-4 personnes -contact Presse |
| Enjeux | Opportunités |
| <ul style="list-style-type: none"> -créer une identité culturelle -s'appuyer sur des réseaux existants -développer des partenariats (enfance, seniors, associations,..) -bénéficier des services de la Métropole | <ul style="list-style-type: none"> -programmation de saisons culturelles éclectiques de qualité -accompagner de jeunes compagnies -soutenir la création (résidences d'artistes, master classes,..) |

Etat des lieux

- ✓ Equipement, moyens humains, techniques et financiers
L'Agora, lieu spacieux, fonctionnel et esthétique permet d'accueillir dans d'excellentes conditions des disciplines variées allant du théâtre à la danse, de l'opéra au cirque, de la musique sous toutes ses formes, grâce à une scène de plus de 90 m2, un équipement son/lumière efficient, un auditorium de 264 places, une médiathèque et un théâtre de verdure pour des diffusions en plein air.

Une petite équipe de 3-4 personnes est dédiée à l'action culturelle, la gestion du lieu étant assurée par un gardien et par un prestataire pour la régie son et lumière.

Ce « comité culturel » se caractérise par une grande curiosité, sa disponibilité, sa recherche permanente de spectacles de qualité.

Cette équipe mériterait de se densifier un peu pour apporter des points de vue différents, faire ressortir d'éventuelles divergences ou de mécontentements, déceler des tendances, reconnaître les facteurs de réussite.

Le budget annuel alloué à la culture est assez proche de celui des équipements culturels des communes voisines.

✓ Construction du projet, pluralité artistique, plan de communication

La construction de la programmation n'est pas une science exacte. Elle est basée, bien entendu, sur des critères subjectifs, chacun d'entre nous ayant sa propre définition du beau.

Notre rôle est de définir les contenus de production et de diffusion culturelles, d'être en relation avec les artistes, les acteurs métropolitains de la culture, d'être en résonance de grands événements culturels métropolitains (festival Lumière, festival Karavel, Quais du polar, festival du livre jeunesse d'Ecully, opération Balises), de soutenir la création, de favoriser l'émergence de projets novateurs, d'assurer une médiation culturelle, de faire partager nos passions et nos coups de cœur, d'assurer le lien artistes/œuvres/public.

Le visionnage de teasers, la lecture des dossiers de presse, notre présence à des spectacles dans d'autres centres culturels, mais aussi les références des artistes, issus de conservatoires nationaux ou régionaux, de l'ENSATT, participants à des festivals prestigieux comme Avignon, Jazz in Marciac, Karavel, Mimos (festival international des arts du mime et du geste), ou à des spectacles soutenus par la Métropole, la SACEM ou la FEMIS (*École nationale supérieure des métiers de l'image et du son*), nous permettent de construire une programmation variée et cohérente : théâtre, concerts, danse, opéra, conférences, spectacles jeunesse, visites de musées, d'expositions.

Le plan de communication s'est étoffé depuis quelques années et utilise de nombreux outils tels que les panneaux lumineux, les sucettes Decaux, la Gazette, l'Infolettre, l'Agenda Culturel annuel (distribution toutes boîtes), le guide du lecteur (programme de l'animation culturelle et des ateliers de la médiathèque, en partenariat avec Lissieu dans le cadre du réseau LiLiThèque), et plus récemment le « mur publicitaire » de l'Agora et des Roll'up.

✓ Mise en œuvre, règlement intérieur

La mise en œuvre du projet génère évidemment des coûts, compensés pour partie par la billetterie. Ces coûts sont assez proches de ceux du Lissiac, avec qui nous partageons un marché son/lumière.

Un règlement intérieur a été rédigé, il concerne essentiellement les règles à respecter en matière de sécurité, de civisme et de respect d'autrui, la description des différents espaces (Ecole de musique, Médiathèque, Espaces associatifs, Auditorium, Théâtre de verdure, Ferme des Arts, Ellipse, salle de danse) et les règles d'utilisation.

Une billetterie a été mise en place depuis avril 2018, la billetterie en ligne depuis septembre 2018.

Cinq grands Objectifs à atteindre

- Assurer une programmation annuelle, avec des rendez-vous réguliers, des événements récurrents, des axes thématiques

- *Faire la promotion de l’Agora*, soutenir des opérateurs culturels intervenants sur le territoire (projets associatifs, initiatives artistiques) et accompagner des actions qui contribuent au rayonnement de la commune
- *Aller à la conquête de nouveaux publics*, permettre l’accès du plus grand nombre aux services culturels de base que constituent le livre et la lecture, l’enseignement musical, la diffusion culturelle et en particulier des publics prioritaires, le jeune public ou des publics éloignés de l’offre culturelle
- *Diffuser des têtes d’affiche*, assurer une médiation culturelle en collaboration avec les autres acteurs économiques, sociaux, politiques et culturels
- *Favoriser l’émergence de projets intercommunaux* susceptibles d’aider à la mise en œuvre de projets permanents et mutuellement profitables (exemples : Jazz Day in Monts d’Or ; LiLiTheque, réseau Rebond)

Le Projet culturel s’articule autour de 3 axes

- ✓ *un Projet éducatif par la transmission des savoirs* : donner à comprendre, à apprendre, à analyser, à débattre par la mise en place de formations, d’ateliers (TIC, d’écriture, éloquence), de master classes, de rencontres thématiques, de conférences (scientifiques, géopolitique, astronomie), et par de la médiation culturelle
- ✓ *un Projet culturel par la transmission d’émotions, de plaisir, de rêves, de rires* : donner à voir, à entendre, en assurant une programmation annuelle, en faisant appel à toutes sortes d’esthétiques (cinéma, cirque, théâtre, musique, comédie, stand up...), en proposant de grands textes, de grands répertoires, mais aussi des « pépites » moins connues avec l’objectif de soutenir la création artistique, d’accueillir des résidences d’artistes (avec un double impact (économique et pédagogique))
- ✓ *un Projet social par la transmission des valeurs* : donner à partager, à agir, à accompagner, en proposant une programmation accessible aux publics les plus éloignés de la culture, avec une politique tarifaire non discriminatoire

Evaluation quantitative et qualitative, retombées presse

L’évaluation quantitative se fait pour chaque spectacle. La mise en place récente d’une billetterie permet de comptabiliser le nombre d’entrées et l’origine géographique des publics. Elle nous permettra de faire des analyses rétrospectives des spectacles qui « marchent » mieux que d’autres, de faire des statistiques, d’assurer une comptabilité régulièrement.

L’évaluation qualitative est plus difficile à mesurer, cependant les bords de scène de fin de spectacle, la réception de messages, le nombre et la nature des commentaires du public et les retours des artistes, permettront de connaître l’impact du projet culturel communal.

La relation avec la presse généraliste se résume actuellement au « Progrès de Lyon », à l’ « Ouest Lyon », à l’ « Essor », au supplément culture de « Lyon capitale ».

Conclusion

Il nous appartient d’être ambitieux, la création de l’Agora nous en donne la possibilité.

Les artistes ont besoin de nous, collectivités territoriales, pour la promotion de leur travail, comme nous avons besoin des artistes pour leur regard sur le monde et comme passeurs d’émotions, de rêves, de questionnement.

*Arlette Bernard
Limonest le 10 septembre 2018*

5.5. Règlement intérieur du Conservatoire



RÈGLEMENT INTÉRIEUR **CONSERVATOIRE MUNICIPAL DE LIMONEST**

PREAMBULE

Le Conservatoire Municipal de Limonest (musique | danse | théâtre) est un établissement d'enseignement artistique et un service public culturel municipal.

Il offre à toute personne, habitant Limonest ou des communes environnantes, la possibilité de découvrir, développer et approfondir des pratiques artistiques.

Le Conservatoire remplit aussi des missions de diffusion et de création : concerts, auditions, danse, théâtre, spectacles pour enfants...

Le Conservatoire assure également des missions d'éducation artistique et culturelle, au travers notamment de sa présence au sein des établissements scolaires de Limonest et d'autres services culturels de la commune.

Art 1 PERSONNEL DU CONSERVATOIRE

Art. 1-1 DIRECTION

Le Conservatoire est un service de la commune de Limonest, placé sous l'autorité hiérarchique du Maire et fonctionnelle de l'Adjointe à la culture.

Le Directeur assure, sous l'autorité de sa hiérarchie, la direction artistique, pédagogique en liaison avec les services municipaux, l'administration et la gestion de l'établissement.

Ses responsabilités :

- il propose et met en œuvre les décisions présentées et approuvées par délibération du Conseil municipal,
- il présente un budget prévisionnel et en assure l'exécution conformément au budget approuvé par le Conseil municipal,
- il a autorité sur l'ensemble des personnels de l'établissement et en assure la gestion fonctionnelle.
- il détermine les besoins du Conservatoire en personnel, assure la sélection des candidatures et propose le recrutement des agents artistiques, notamment les enseignants.
- il définit, avec l'équipe pédagogique, le projet pédagogique,
- il élabore le règlement intérieur de l'établissement,
- il veille à l'exécution des programmes d'enseignement en application des règles fixées par les autorités compétentes.



CONSERVATOIRE MUNICIPAL DE LIMONEST – RÈGLEMENT INTERIEUR MARS 2023

Outre ces missions :

- il conçoit, organise et s'assure de la mise en œuvre de l'ensemble du projet de l'établissement en concertation avec l'équipe pédagogique et tous les partenaires externes concernés,
- il s'appuie sur une équipe administrative, pédagogique et culturelle dans laquelle les différentes spécialités artistiques sont représentées,
- il organise les études et les modalités de l'évaluation des élèves, il suscite la réflexion et l'innovation pédagogiques,
- il définit les actions de diffusion et de création liées aux activités d'enseignement et de sensibilisation,
- il met en œuvre les partenariats dans le domaine culturel, éducatif et social, à l'échelle de l'aire de rayonnement du Conservatoire,
- il participe à la concertation entre établissements d'enseignement dans le cadre des réseaux d'écoles.

Art. 1-2 PERSONNEL ADMINISTRATIF

Le personnel administratif et technique du Conservatoire est recruté par la ville de Limonest.

Le secrétariat assure le lien entre la Direction, les professeurs, les parents et les élèves.

Le secrétariat n'a pas pour mission la surveillance des enfants, qui restent sous la surveillance de l'autorité parentale ou habilitée par les parents, notamment pendant les temps d'attente.

Art. 1-3 EQUIPE PÉDAGOGIQUE

Les professeurs sont nommés par le Maire sur proposition du directeur en étroite collaboration avec le service des ressources humaines qui gère la phase administrative du recrutement et de la rémunération des enseignants.

Dans ce cadre, les professeurs :

- enseignent la pratique artistique correspondant à leurs compétences, leur statut et la définition de leur fonction,
- les congés des enseignants sont déterminés comme étant hors des périodes de fonctionnement pédagogique basées sur le calendrier scolaire,
- participent, en dehors du temps des cours hebdomadaires impartis, aux actions liées à l'enseignement, considérées comme partie intégrante de la fonction (conseil pédagogique, réunions pédagogiques, auditions des élèves, jurys internes,...),
- veillent à leur formation permanente, notamment dans le cadre de stages de formation continue,
- participent à la définition et à la mise en œuvre du projet d'établissement,
- participent à la recherche pédagogique et à sa mise en œuvre,
- participent, dans le cadre du projet d'établissement, à la mise en œuvre des actions s'inscrivant dans la vie culturelle locale,
- tiennent auprès des praticiens amateurs, un rôle de conseil et d'aide à la formulation de projets.



Les professeurs doivent assurer régulièrement les cours dont ils sont chargés, arriver à l'heure prévue et partager avec les parents toute information utile sur la pratique des enfants ou sur la vie de la structure.

Tous les professeurs sont des artistes pour qui les activités professionnelles et artistiques sont essentielles. Ils peuvent être autorisés, sur autorisation expresse de leur hiérarchie et sous réserve des obligations de service, à s'absenter pour des missions accessoires. La demande d'autorisation doit être adressée au moins quinze jours avant la date souhaitée. Lorsque la demande est validée, l'enseignant doit faire le nécessaire pour reporter l'intégralité des cours annulés ou se faire remplacer à sa charge et sous sa responsabilité par un autre enseignant. Dans ce cas, il doit communiquer à l'administration les coordonnées de son remplaçant dans un délai minimal d'une semaine pour satisfaire aux déclarations préalables à l'embauche et la rédaction des contrats de travail.

Au sein de leur cours, les professeurs sont responsables de leurs élèves et veillent à la bonne conservation des lieux et du matériel, ainsi qu'à la discipline en général.

Les professeurs assistent leurs élèves lors des examens et évaluations. Ils signalent au Directeur les participations artistiques de leurs élèves à des manifestations extérieures (concerts, concours...) dont ils ont connaissance.

Les professeurs contrôlent systématiquement la présence de leurs élèves par le biais du logiciel de gestion de l'établissement. L'absence non justifiée d'un élève doit être obligatoirement signalée au secrétariat.

Les professeurs ne sont pas autorisés à dispenser des leçons particulières dans l'enceinte de l'établissement.

2. INSTANCES DE DÉCISIONS ET DE CONCERTATION

Art. 2-1 CONSEIL MUNICIPAL

Toutes les décisions concernant le fonctionnement et les orientations du Conservatoire sont prises par le Conseil municipal sur proposition du Maire de la ville de Limonest

Art. 2-2 CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Le Conseil d'Établissement a un rôle consultatif. C'est un outil de réflexion, de débat, d'échanges sur les propositions de développement, de l'activité, du fonctionnement courant et de la relation aux usagers de l'équipement.

Le Conseil d'Établissement est composé par :

- le Maire ou son représentant, en qualité de président,
- l'adjoint au Maire en charge de la culture
- deux membres de la commission culture dont un de l'opposition
- le Directeur du Conservatoire



- un professeur du Conservatoire désigné par ses pairs ou à défaut volontaire (pour 2 ans)
- un représentant des élèves de chaque discipline désignée par ses pairs ou à défaut volontaire (pour 2 ans). Il devra avoir un âge entre 10 et 18 ans
- un représentant des usagers du Conservatoire
- un représentant des usagers de l'Orchestre d'Harmonie de Limonest
- un représentant de l'Association des Parents d'Élèves du Conservatoire – APEC, président ou membre du bureau

Peuvent être associées occasionnellement, après demande de leur part et sur autorisation explicite du Maire, toutes les personnes ayant un intérêt dans le fonctionnement du Conservatoire.

Le Conseil d'Établissement se réunit sur convocation du Maire avec ordre du jour, en séance ordinaire au moins une fois par an.

Art. 2-3 CONSEIL PEDAGOGIQUE

Il est constitué :

- du Directeur
- des coordinateurs de chaque discipline
- de l'ensemble des professeurs du Conservatoire
- de toute personne invitée par le directeur à titre consultatif

Celui-ci a pour objectif de donner son avis sur les orientations pédagogiques du Conservatoire et leur organisation, de participer à l'élaboration des différents projets pédagogiques et artistiques.

Le Conseil Pédagogique se réunit au moins 3 fois par an sur convocation du Directeur.

Art. 3 INSCRIPTIONS ET CONDITIONS D'ACCES

Art. 3-1 Le Conservatoire Municipal de Limonest est ouvert en priorité aux élèves domiciliés à Limonest. Les élèves hors-commune y sont admis dans la limite des places disponibles. Le personnel communal bénéficie des mêmes conditions d'accès et de tarifs que les limonaises. Les inscriptions des enfants sont prioritaires sur celles des adultes.

Art. 3-2 La réinscription des élèves inscrits l'année scolaire précédente se fait chaque année de manière prioritaire. Les nouvelles candidatures sont reçues en fonction des places disponibles. Les inscriptions en cours d'année ne sont possibles qu'après avis du Directeur, et en fonction des places disponibles.

Art. 3-3 Les inscriptions sont prises pour une année scolaire.

En ce qui concerne la danse, les inscriptions sont conditionnées à la production d'un questionnaire de santé pour les mineurs et les majeurs ainsi que si une attestation sur l'honneur médical ou certificat médical selon les réponses apportées au questionnaire.



La cotisation est due pour l'année entière et reste acquise au Conservatoire même en cas d'absence prolongée ou de départ en cours d'année, sauf cas de force majeure dûment justifiée (incapacité médicale supérieure à 3 mois, déménagement, préjudice économique grave).

Art. 3-4 Dans tous les cas l'accès aux cours reste soumis à inscription préalable auprès de l'administration du Conservatoire.

Art. 3-5 Pour les cours collectifs, deux cours d'essai pourront être fait avant toute inscription définitive, avec l'accord de l'administration et en fonction des places disponibles.

Art. 3-6 Lors des rendez-vous de rentrée des classes instrumentales, destinés à définir les horaires de cours, les familles ont l'obligation de proposer aux professeurs au minimum 2 créneaux différents. A défaut, les demandes seront traitées sans garantie de résultat.

Art. 3-7 Un cours collectif peut être supprimé en cas d'inscriptions insuffisantes sur décision du Directeur.

Art. 3-8 Sur demande formulée auprès du secrétariat, les salles du Conservatoire peuvent être utilisées par les élèves durant la période scolaire et pendant les vacances scolaires hors fermeture de l'établissement. Dans ce cas, ils doivent scrupuleusement respecter les horaires qui leur sont proposés. En tout état de cause, les cours sont prioritaires et les demandes de réservation de salles doivent être effectuées au moins 48h à l'avance.

Art. 3-9 En cas d'absence ponctuelle d'un professeur pour formation, indisposition passagère ou toute autre raison, le Conservatoire met en œuvre les moyens de son remplacement en interne ou en externe, dès la deuxième semaine d'absence, sous réserve de la disponibilité d'une personne ayant la qualification requise.
Les demandes de remboursement par les familles seront possibles au-delà de 3 cours annulés dans l'année.

Art. 4 OBLIGATIONS ET RESPONSABILITE

Art. 4-1 Toute inscription vaut acceptation du présent règlement, et engagement d'assiduité, régularité et ponctualité en ce qui concerne la présence aux cours. La participation aux spectacles et concerts du Conservatoire implique, de même, l'assiduité aux répétitions correspondantes.

En cas d'absence d'un élève, la famille est tenue d'en informer le Conservatoire dans les meilleurs délais par mail à conservatoire@limonest.fr

Dans tous les cas d'absences d'élèves, les professeurs ne sont pas tenus de remplacer les cours auxquels l'élève a été absent.

Art. 4-2 En inscrivant un élève à une discipline, la famille s'engage à mettre à sa disposition le matériel (instrument, accessoires, manuels, tenues...) nécessaire aux études correspondantes.

Pour le parcours découverte instrumentale, le Conservatoire mettra à disposition des élèves les instruments nécessaires, sous conditions, communiquées aux familles en septembre, lors de la rentrée.



Art. 4-3 Les photocopies de partition sont strictement interdites. Toutefois une tolérance est admise lorsqu'elles sont munies de la vignette en cours de validité, éditée par la SEAM (Société des Éditeurs et Auteurs de Musique). Ces vignettes sont disponibles au secrétariat. Pour l'examen instrumental, le candidat devra impérativement présenter la partition originale sous peine d'être exclu de l'examen.

Art. 4-4 Une tenue soignée est exigée lors des examens et des auditions. Une tenue de concert peut être exigée lors des prestations publiques.

Art. 4-5 Les élèves et leurs parents sont invités à s'informer des dates de concerts, spectacles, examens et contrôles les concernant.
Les élèves et leurs familles doivent arriver au plus tard 15 minutes avant le début de l'audition ou de l'examen et respecter les horaires de fin. Les règles à respecter par les élèves et leurs familles pendant toute la durée de l'audition sont similaires à celles d'un concert.

Art. 4-6 Les professeurs sont responsables des enfants lorsque ces derniers sont dans les salles de cours. Ils ne peuvent être tenus responsables des éventuels incidents survenant dans les couloirs, escaliers, hall de l'Agora ou parvis extérieur. Les enfants sont accompagnés jusqu'à l'entrée de leur salle de cours et repris à leur sortie. En dehors de salles de cours, ils restent sous la responsabilité de leurs parents.

Art. 4-7 L'élève est tenu de suivre l'intégralité des cours et disciplines complémentaires. Un élève dont le manque d'assiduité, l'indiscipline, ou l'absence aux examens ou évaluations compromettrait l'enseignement reçu, ou l'ordre intérieur, fera l'objet d'un avertissement écrit. En cas de récidive, ou en cas de faute grave, un renvoi temporaire ou définitif pourra être décidé, la cotisation annuelle restant due.

Art. 4-8 Il est expressément interdit d'amener des enfants malades ou présentant des risques sanitaires (poux...). En cas de port obligatoire d'équipements de protection individuelle, les parents sont tenus de fournir les équipements.
Le non-respect de ces consignes peut justifier d'une annulation du cours par les professeurs.

Art. 4-9 L'accès aux classes est strictement limité aux élèves et au personnel du Conservatoire. Les parents ou accompagnants ne peuvent assister aux cours que sur accord du professeur ou du Directeur.

Art. 4-10 Les usagers sont responsables des détériorations ou des dégradations qu'ils commettent sur les locaux ou le matériel.

Art. 4-11 Lors des répétitions et spectacles, les élèves sont tenus de se conformer aux instructions de comportement qui leur sont signifiées. Le cas échéant des mesures d'exclusion pourront être prises.

Art. 5 DISPOSITIONS SPECIFIQUES A LA DANSE



Art. 5-1 Les élèves doivent arriver entre 10 minutes et 5 minutes avant le début du cours et doivent quitter le vestiaire au plus tard 15 minutes après la fin du cours.

Art. 5-2 Toute blessure ou douleur, hors courbatures naturelles liées à la pratique de la danse, devra être signalée au professeur.

Art. 5-3 L'accès aux vestiaires, aux sanitaires et à la salle de danse est exclusivement réservé aux élèves et aux professeurs.

Cependant les parents qui aideraient leur jeune enfant à se changer dans les vestiaires, doivent veiller à respecter l'intimité des autres élèves.

Les élèves utiliseront les vestiaires pour se changer, seuls les sacs à main sont acceptés dans la salle de danse.

La propreté du vestiaire, en dehors du nettoyage réalisé par les services de la mairie, est de la responsabilité des élèves et des professeurs. Il est interdit de boire et de manger dans les vestiaires.

Le Conservatoire décline toute responsabilité pour tout vol, perte ou dégradation d'objet personnel, vêtement, pouvant arriver dans les locaux utilisés pour la danse.

Art. 5-4 Une tenue spécifique est exigée par le professeur de danse, à partir de l'Éveil. Les affaires doivent être marquées au nom de l'élève.

La tenue de danse est à la charge exclusive des familles. Elle est obligatoire et doit être portée à chaque cours.

Les élèves filles doivent se présenter coiffées.

Pour toutes disciplines les cheveux doivent être attachés.

Le professeur se réserve le droit de ne pas autoriser un élève à suivre le cours s'il ne se présente pas dans la tenue réglementaire ou coiffé correctement. Dans ce cas, il assistera au cours en observateur sans y prendre part.

Les bijoux de tout type sont interdits.

Seuls les chaussons de danse propres sont autorisés dans la salle de danse. Tout autre type de chaussures est strictement interdit.

Art. 5-5 Le Conservatoire organise des prestations chorégraphiques.

Une participation financière liée aux besoins du spectacle (costumes, accessoires..) peut être demandée aux familles.

La présence des élèves est obligatoire à toutes les séances de travail, répétitions et représentations du spectacle. Des absences répétées entraîneront l'exclusion de l'élève du spectacle. Les élèves ou les parents, pour les mineurs, s'engagent à respecter le planning des répétitions ainsi que les contraintes ou consignes ponctuelles liées aux répétitions.

Le planning des répétitions est généralement communiqué un mois à l'avance. Les chorégraphies font partie du programme technique de l'année, elles seront apprises et travaillées pendant les cours.

Pour chaque spectacle, il pourra y avoir une ou plusieurs représentations et répétitions générales publiques. Les élèves ne sont pas rémunérés. Des places gratuites sont accordées aux familles et aux élèves danseurs si les entrées sont payantes.

Par souci d'organisation et du maintien de la surveillance et de la sécurité des élèves, il sera demandé une aide bénévole des parents en coulisse et dans les salles.



Art. 6 MESURES D'ORDRE ET DE TRANQUILLITE

Art. 6-1 La fréquentation, à quelque titre que ce soit, du Conservatoire, implique une tenue et un comportement décentes et corrects en toute occasion. Le cas échéant, le Directeur, et en son absence tout personnel du Conservatoire, pourra exiger du contrevenant l'évacuation des lieux et pour cela recourir, si besoin, à la force publique.

Art. 6-2 Pour assurer à toutes les personnes fréquentant le Conservatoire des conditions les plus optimales possibles, ne sont pas autorisés dans l'enceinte de l'établissement, conformément au règlement intérieur de l'Agora :

- l'usage du tabac et des boissons alcoolisées,
- l'introduction d'animaux même tenus en laisse,
- l'usage d'appareils émetteurs de sons dans le hall et les couloirs, ainsi qu'à l'extérieur,
- l'introduction de vélos, skates, trottinettes,
- le stationnement dans le hall de l'Agora ou la circulation dans les couloirs et salles de personnes étrangères au Conservatoire, sauf accord préalable,
- la consommation de boissons ou aliments dans les salles de cours sauf autorisation expresse.

Art. 7 DISPOSITIONS DIVERSES

Art. 7-1 Tout contrevenant au présent règlement pourra être expulsé temporairement ou définitivement sans préjudice des poursuites pénales qui seraient engagées. Dans ce cas, la cotisation acquittée ne sera pas remboursée.

Art. 7-2 Toute déclaration de sinistre doit être adressée au Maire, représentant légal, par lettre recommandée avec accusé de réception, dans un délai de 24 heures.

Art. 7-3 Toute personne fréquentant le Conservatoire doit également respecter les consignes générales du règlement intérieur de l'Agora, consultable au sein du Conservatoire, à l'accueil.

Art. 7-4 Ce règlement intérieur est porté à la connaissance de l'élève ou de son responsable légal lors de l'inscription au Conservatoire. Il peut être consulté sur le site internet de la Ville. Une copie de ce règlement peut être délivrée sur simple demande formulée auprès du secrétariat du Conservatoire ou par mail à conservatoire@limonest.fr

Art. 7-5 Le Maire, le Directeur, et le personnel du Conservatoire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent règlement.

